

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank. Imprimé par Xavier Teissedre <u>pour son seul usage</u> (abonné n° 13929)

Université de Caen Normandie : dépistage, masques et prévention pour maintenir le présentiel

Paris - Publié le mercredi 26 août 2020 à 16 h 25 - Actualité n° 191304

Masque, lavage des mains, garder au moins un mètre de distance : cette « règle des 3 M » fait partie du dispositif mis en place par l'Université de Caen Normandie pour la rentrée, comme le détaille son président, Pierre Denise, le 26/08/2020, jour de prérentrée des étudiants en première année de licence.

« On observe ces dernières semaines en France une hausse du taux d'incidence épidémique, surtout chez les 20-30 ans (quatre fois supérieur à la moyenne). L'université réunit 30 000 jeunes, il faut donc prendre le maximum de précautions. Plus nous serons respectueux des règles sanitaires, plus nous serons à même de poursuivre nos activités en présentiel », indique-t-il.

L'université a en effet décidé de maintenir tous les cours en présentiel, sans dédoublement des effectifs en amphithéâtre. « C'est rendu possible par l'obligation du port du masque pour tous, étudiants et personnels, partout dans les locaux de l'université : en amphithéâtre, en travaux dirigés, en travaux pratiques et dans les espaces communs ».

D'autres mesures sont également prévues :

- l'organisation de campagnes de dépistage sur les campus, « avec aide de l'<u>ARS</u>, car on sait que beaucoup d'étudiants renoncent déjà aux soins » ;
- la distribution de masques chirurgicaux aux étudiants n'ayant pas les moyens financiers de les acquérir, « que nous avons évalués à 5000, soit 200 000 masques par mois » ;
- la proposition à partir d'octobre d'une vaccination contre la grippe « pour éviter deux épidémies simultanées, et parce que les symptômes initiaux des deux maladies étant similaires, cela peut complexifier l'analyse des cas Covid » ;
- le recrutement d'une vingtaine d'emplois étudiants « pour faire de la prévention et participer à responsabiliser tout le monde ».

Par ailleurs, aucun événement étudiant festif n'est autorisé jusqu'au 02/11, « en attendant de voir comment la situation sanitaire évolue », précise le président. « Par contre, on reprend les

activités culturelles à partir de septembre, dans le respect des règles sanitaires. Mais il est nécessaire de reprendre la vie de campus, qui est un facteur de réussite étudiante. »

Anticiper une détérioration de la situation

Si le maintien du présentiel est un objectif, plusieurs scénarios de continuité d'activité sont aussi prévus au cas où la situation venait à se dégrader, « afin de ne faire prendre aucun risque aux membres de la communauté universitaire », indique le président. Cela passerait notamment par la réduction progressive des capacités d'accueil, de 50 % puis de 80 % et 100 %.

« L'hybridation des cours a été également réfléchie par l'ensemble des composantes afin de se tenir prêts à basculer d'un scénario à l'autre, tout comme la mise en place du télétravail pour lequel un dispositif adapté est proposé, car l'université s'est équipée pour répondre à cette nécessité », indique l'université.

Comme elle l'indiquait déjà en juin, l'université a mis en place une notion de « cours présentiel protégé », « visant à maintenir des cours en présentiel qui ne peuvent avoir lieu à distance sans leur faire perdre toute pertinence pédagogique ».

Sur le plan numérique, Pierre Denise indique que l'université s'est équipée depuis le confinement, « notamment à destination des personnels en télétravail et des étudiants insuffisamment équipés en matériel informatique ». Toutefois, il estime que certains équipements plus coûteux vont nécessiter une aide financière, « de l'État ou de la région ».

Un surcoût financier estimé à 5 M€

Interrogé par News Tank pour savoir quel sera le surcoût de cette rentrée pour l'université, Pierre Denise indique que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte :

- « Un facteur non stabilisé pour le moment, ce sont les effectifs, et nous tablons sur un millier d'étudiants en plus, davantage en L2 qu'en L1 d'ailleurs, du fait d'une meilleure réussite aux examens. Sachant qu'un étudiant au coût complet c'est 6 000 €, on arrive à 6 M€, mais ce ne sera pas 6 M€ de surcoût en réalité, car les budgets des universités étant ce qu'ils sont cela passera notamment par des heures complémentaires et des vacations, ce qu'on peut regretter.
- Le matériel (masques, gel hydroalcoolique, etc.), les mesures de sécurité et de nettoyage complémentaires. Rien que pour les masques, nous avons estimé le coût à 100 000 € par mois.
- Il y a aussi l'équipement informatique et numérique, notamment pour accompagner l'enseignement à distance et le télétravail dont la demande a augmenté.
- Nous estimons le budget total à 5 M€. »

Le président indique être en train de faire remonter à la <u>Dgesip</u> « les plus et les moins, avec des calculs pour extrapoler jusqu'à fin décembre et même début 2021. Nous devrions en savoir plus à la miseptembre ».

Pour Pierre Denise, il existe aussi des « coûts cachés » à propos desquels il fait le lien avec la LPR.

« La LPR donnera des moyens supplémentaires à la recherche et nous en sommes très heureux. Mais pour des universités, notamment les nôtres qui ne sont pas de rang mondial, la rentrée aura une charge pédagogique plus forte, ce qui veut dire moins de temps à consacrer à la recherche.

Or, si on veut vraiment accroitre l'intensité de la recherche en France, on ne peut pas le faire sans une vue d'ensemble et sans intégrer les charges d'enseignement. »

Appel à projets « hybridation des formations » : 52 k€ via le fonds d'amorçage

L'Université de Caen Normandie fait partie des 19 établissements retenus par le Mesri qui pourront se partager 1 M€ de « fonds d'amorçage » dans le cadre de l'appel à projets « hybridation des formations » dont les résultats ont été dévoilés le 31/07.

« Cela représente un peu plus de 50 000€, ce qui ne va pas accélérer beaucoup les choses », estime Pierre Denise.

Son université est aussi impliquée dans le projet lauréat porté par l'<u>UPPA</u> au nom d'une douzaine d'universités de l'<u>Auref</u>, et qui a été doté de 3 M€. « Nous participons en particulier sur la partie des learning analytics, qui est l'analyse des données d'apprentissage pour en tirer des pistes d'amélioration. »

Université de Caen Normandie



Catégorie: Université

Entitée(s) affiliée(s): Institut d'administration des entreprises de Caen

Université de Caen Normandie Esplanade de la Paix CS 14032 14032 Caen Cedex 5 - FRANCE







Fiche n° 1492, créée le 19/02/14 à 11:42 - MàJ le 04/04/17 à 17:02

[©] News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »